

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Avril 2010

<u>Convocation du</u> : 26 avril 2010	L'an deux mil dix, le vendredi trente avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 26 avril 2010	La séance a été publique.
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 19	<u>Etaient présents</u> : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Frédéric BENOIST, Pascal GASTINEAU, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Isabelle PETIT, Stéphane PICARD, Valérie THEVEUX, Pierre GAPILLOU
<u>Nombre de présents</u> : 14	
<u>Nombre de votants</u> : 17	<u>Etaient absents</u> : Jean-Marc BARRIÉ ayant donné procuration à Mireille ELOY, Corine LE ROUX ayant donné procuration à Fabrice GEFROY, Guillaume DELLERUE ayant donné procuration à Daniel BRUNET, Anne DEMERLÉ, Jean-Philippe ADELAIDE Isabelle PETIT est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

Elle demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de subvention « Dotation de développement rural 2010 » pour la maison des associations.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

1. Approbation compte-rendu du conseil municipal du 3 Février 2010

Décision : *Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.*

2. Délibération pour le choix du Maître verrier pour le changement des vitraux de l'église de Boutigny

Madame Mireille Éloy donne la parole à Monsieur Gérard Prache, rapporteur de la commission « ad hoc » vitraux, pour présenter les travaux.

La commission est composée de :

Madame Mireille Éloy Maire, Don Thomas Prêtre, Bernard Bénit Président de l'ASPIC, Claude Charles ancien Maire, Christophe Fäy, délégué du secteur paroissial, Anne Prache Professeur émérite Paris IV Sorbonne (remplacée à la suite de son décès par son mari Gérard Prache ancien conseiller municipal, Denis Reyre administré de Boutigny-Prouais.

Ce projet a pour objet l'implantation de vitraux aux lieux et places de 13 fenêtres existantes, le vitrail situé actuellement dans l'axe du chœur restant en place.

Monsieur Prache a présenté à l'ensemble des élus le rapport établi par la commission comportant 3 phases (consultable en Mairie) :

- Etablissement du dossier technique
- Choix de l'atelier de maître verrier parmi 3 candidats : Loire, Petit et Duchemin qui ont présenté cinq projets abstraits et figuratifs
- Bilan financier

Suite aux critères énumérés dans le cahier des charges, la commission a porté son choix sur le travail de Madame Claire Babet –« Ateliers Petit ».

Ce projet représente un investissement total de l'ordre de 72 000€ HT, la commune prenant à sa charge la TVA. Cette somme sera réunie par des demandes de subventions à des organismes publics et par des dons privés. Le déclenchement de ces demandes est conditionné à la collecte par les soins de la commune d'une souscription initiale minimum de 5% provenant de personnes privées via la Fondation du Patrimoine (66% du montant du don est déductible de l'impôt à payer).

Madame le Maire et les membres de la commission estiment en conséquence que, moyennant un effort de communication, le solde restant à financer devrait pouvoir être couvert avant le démarrage des travaux et permettre la réalisation du projet en une seule campagne.

Mireille Éloy remercie chaleureusement Monsieur Prache pour son exposé et tous les membres de la commission ayant travaillé sur le projet.

Au titre de dédommagement pour les maquettes fournies par les artistes, Madame le Maire fait savoir que la commission ad'hoc a proposé d'allouer une somme de 1000€ aux 2 ateliers non retenus.

Décision : La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Délibération pour signature d'une convention tripartite pour l'assistance au montage de dossiers de marchés

Il s'agit d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent (juriste) du Centre de Gestion de la grande couronne, CIG, (le centre de gestion d'Eure et Loir n'ayant pas cette compétence) pour une mission de conseil en urbanisme et en contrats publics au sein de notre commune.

L'adhésion est facturée 110 €.

L'intervention du CIG (Centre interdépartemental de gestion) peut porter sur la vérification **des contrats publics** (conseil sur le choix de la procédure, assistance au montage du dossier, contrôle des pièces administratives, des annonces à paraître dans la presse, relations avec le contrôle de légalité ou le comptable public en cas de difficultés sur le droit des collectivités locales).

La collectivité participe aux frais d'intervention du CIG soit pour 2010 : 90.50 €/h pour les collectivités et établissements non affiliés.

Pascal Gastineau informe les élus qu'il est possible d'avoir recours à un cabinet d'avocats spécialisé en marchés publics qui prendra la responsabilité de son conseil en cas de contentieux.

Mireille Eloy demande à celui-ci de se renseigner s'il existe un cabinet de ce type sur Chartres.

Madame le Maire se renseigne d'une probable responsabilité vis-à-vis du conseil donné par le CIG.

Décision : La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Délibération pour embauche sous forme d'un contrat aidé pour un emploi administratif à temps non complet

Mireille Éloy nous informe que le travail administratif de mairie est de plus en plus conséquent (augmentation de la population de 1 550 habitants en 2001 à 1820 au dernier recensement). Elle nous propose de profiter de la possibilité d'embaucher une personne en contrat aidé sur 2 ans (CAE) à temps non complet 4 jours avec les propositions de candidatures de Pôle Emploi. Une fiche de tâches sera réalisée pour chaque employée afin de partager le travail.

Après discussion sur les possibilités de trouver la personne adéquate dans ce type de contrat et sur l'utilité d'une personne supplémentaire, la délibération est adoptée à la majorité avec neuf voix pour, une contre (Guillaume DELLERUE) et sept abstentions (Pierre GAPILLOU, Isabelle PETIT, Frédéric BENOIST, Valérie THEVEUX, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT).

Décision : La délibération est adoptée à la majorité

5. Délibération pour le choix du partenaire financier pour le financement des investissements votés lors du budget 2010

Madame le Maire nous informe qu'après avoir interrogé la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque Populaire Val de France, Dexia, seule la Caisse d'Épargne accorde des prêts sur une durée de 30 ans. Après une proposition à 4,47%, la Caisse d'Épargne fait savoir qu'une enveloppe était actuellement disponible à un taux de 4.20 % sur 30 ans. Une forte probabilité de remontée des taux est envisageable en septembre et il serait judicieux de nous engager rapidement sachant qu'un déblocage doit intervenir au plus tard 3 mois après la signature du contrat de prêt.

Daniel Brunet s'étonne que les autres banques ne fassent pas une proposition similaire. Mireille Eloy confirme que celles-ci n'accordent pas de prêts sur 30 ans.

Frédéric Benoist et Daniel Brunet s'interrogent sur l'intérêt de débloquer l'intégralité des fonds en 1 seule fois.

Isabelle PETIT propose de prendre 2 prêts.

Il a été déploré que la commission des finances n'est pas été réunie pour l'examen des prêts au préalable du passage en conseil municipal. Mireille Eloy tient à préciser que des invitations à assister à l'entretien avec la Caisse d'Épargne avaient été faites à 2 adjoints (Fabrice Geffroy s'est excusé de ne pouvoir y assister, Daniel Brunet n'est pas venu).

Suite aux discussions et sachant que nous utiliserons nos rentrées de TVA pour diminuer notre emprunt voté à 1 500 000 € maximum au budget primitif, il est décidé de solliciter plutôt :

- Un prêt de 900 000 € à taux fixe sur 30 ans à 4.20 %.

(les travaux prévus sur la grange de Prouais étant votés sur une tranche conditionnelle)

- Un autre prêt de 330 000 € sous forme de crédit relais FCTVA remboursable sur 3 ans au maximum à 1.46 % pour des trimestrialités à taux révisable.

L'argent débloqué en attente d'utilisation sera déposé sur un compte à la Trésorerie Générale de Chartres moyennant une rémunération de 1,46% l'an.

Décision : *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

6. Délibération pour le choix du fournisseur pour l'acquisition du micro tracteur

Trois sociétés Lhermite, Gautier, Guillery ont été mises en concurrence.

Notre agent de maîtrise, Philippe Galerne, Fabrice Geffroy et un extérieur Gérard Éloy ont réalisé un tableau avec toutes les caractéristiques (marque, type puissance, transmission, moteur....) de chaque engin (tracteur, chargeur, pelle rétro et remorque) et ont attribué une note technique. La société Guillery est la mieux classée. Après discussion sur les différents matériels, Mireille Éloy propose de choisir la société Guillery.

Il est précisé que seul l'agent de maîtrise possède le CACES approprié, les autres employés devront le passer rapidement.

Décision : *La délibération est adoptée à la majorité, 1 contre (Daniel BRUNET qui aurait préféré la MARQUE John Deer), 2 abstentions (Isabelle PETIT, Guillaume DELLERUE), 14 pour.*

7. Délibération pour une demande de subvention «dotation de développement rural 2010» pour la réhabilitation de la maison des associations

Madame le Maire propose qu'un service public en l'occurrence le bureau de l'assistante sociale soit installé dans la future maison des associations. Le projet ainsi monté permet sa présentation en commission d'attribution de cette subvention.

Décision : *La délibération est adoptée à l'unanimité*

8. Informations et questions diverses

- Date à retenir : Cérémonies du 8 Mai : 10h30 Boutigny, 11h00 Prouais

Mireille Éloy :

- fait part des remerciements des associations (Aspic, Club de l'amitié, Petites mains, Secours catholique) pour les subventions obtenues.
- a été reçue par la secrétaire générale du Sous-Préfet pour lui présenter le dossier sur les rythmes scolaires. Une réponse rapide sera adressée probablement avant la rentrée scolaire.
- Informe les élus que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les petits potiers » ouvrira ses portes mi-juin, l'inauguration aura lieu le mercredi 23 juin à 18h30.

Séance levée à 23h10